

nécessaires à un hôpital de quatre cents lits; il se peut qu'il y ait à cet égard un peu d'exagération.

L'hon. M. RALSTON: Le commandant de district, le brigadier Anglin, m'a entretenu de la situation qui existe à Fredericton, alors que j'étais dans cette ville, il y a deux semaines. Il demandait naturellement de plus grands locaux d'hospitalisation.

Si l'on veut bien me permettre une autre observation, je dirai que j'ai été surpris d'entendre l'honorable député de Danforth, posant une question au sujet des procès-verbaux du comité interministériel, donner à entendre qu'on n'avait pas tenu ces procès-verbaux. Je crois savoir qu'on tient les procès-verbaux des séances du comité interministériel.

M. HARRIS (Danforth): Je suis heureux d'entendre cette déclaration. S'agit-il de séances régulières?

L'hon. M. RALSTON: Non; elles ne sont pas tenues à intervalles réguliers. Voici quelques-unes des dates à cet égard: le 30 novembre, le 18 décembre, le 2 janvier, le 22 janvier, le 25 février, le 9 mars, le 14 mars, le 3 avril et le 27 avril. Le comité se réunit, je crois, chaque fois qu'il a du travail à accomplir et lorsqu'il a des cas spéciaux à étudier; il ne se réunit pas pour s'occuper de questions de routine. Quoi qu'il en soit, il serait peut-être opportun de le faire siéger plus régulièrement.

M. HARRIS (Danforth): Je suis heureux de constater que le comité a tenu treize séances depuis que des vœux ont été formulés à ce sujet.

Pour revenir à la question des hôpitaux, la situation qui existe dans les Provinces maritimes, et qu'a si bien exposée le chef de l'opposition, se rencontre également en d'autres endroits du pays. Je ne voudrais pas que l'impression se répandît au dehors que le coût de construction des établissements civils est le double de celui de la construction des hôpitaux qu'élève le ministère de la Défense nationale. Comme vous le savez bien, monsieur le président, la différence provient du fait que le coût du combustible, de l'électricité, de l'énergie électrique, du terrain, des frais de dépréciation et de tous les autres éléments dont se compose le coût d'un hôpital civil se suffisant à lui-même,—on pourrait même ajouter à cela les dépenses relatives au personnel,—ne figure pas dans le coût d'un établissement de la Défense nationale. La rémunération du personnel est tirée du crédit général, tandis que l'établissement civil doit régler lui-même le traitement de son personnel. Je n'aimerais pas que l'idée se répande que ces rémunérations sont versées

[L'hon. M. Hanson.]

deux fois. Le ministre verra la chose du même œil, je pense.

L'hon. M. RALSTON: J'avais deux chiffres à l'esprit. Je ne les indiquerai pas de crainte qu'ils soient inexacts. Le chiffre s'établissait à tant par lit; il était du double environ. Mais c'était là une dépense au compte de capital; ce n'est pas de l'entretien.

L'honorable député de Renfrew-Sud (M. McCann) a parlé hier soir des épreuves Wassermann et je n'y reviendrai pas.

On a aussi recommandé d'accumuler une réserve de sang au Canada. Le sous-comité a demandé d'étudier cette proposition avec soin. On signale que l'on recourt maintenant à un sérum humain desséché de préférence au sang conservé en réserve pour le traitement des blessés de guerre. La production s'en fait actuellement en quantité voulue et tous les districts militaires au Canada et outre-mer en sont pourvus. On a établi, de plus, le type auquel un certain nombre de membres du personnel appartiennent. Ils se soumettront à la transfusion au besoin.

Le sous-comité a également soumis un rapport et des vœux touchant les fournitures, et les magasins médicaux. Voici la suite qu'on leur a donnée: on poursuit actuellement une enquête dans la division des magasins médicaux, et le service de santé de l'armée canadienne a pris des mesures pour augmenter le personnel au besoin et étudier toute autre possibilité d'amélioration. Je crois que l'activité est décidément grande en ce domaine, qui intéresse particulièrement l'honorable député.

M. HARRIS (Danforth): Et il y a beaucoup à faire, aussi.

L'hon. M. RALSTON: Un vœu a également été formulé au sujet du ravitaillement en viandes. Le sous-comité a recommandé l'étude d'une proposition faite par les propriétaires d'établissements de salaison. Afin de sauver la gras, ceux-ci nous proposaient de faire parer les bœufs abattus aux salaisons même, et d'acheter le porc en tranches parées de façon à laisser aux salaisons les côtes, la queue, la graisse, la peau, les pattes, les os, les déchets, le ventre, et ainsi de suite.

Après une étude approfondie, on a décidé qu'il valait mieux, afin d'assurer le plus de variété possible dans les plats de viande, de continuer à acheter le bœuf et le porc à la pièce ou en flèches. Pour éviter le gaspillage, on a pris des mesures afin d'assurer l'utilisation de tous les restes. On a fourni des hache-viandes munis des accessoires nécessaires à la fabrication de saucisses et autorisé l'achat de boyaux à saucisses, d'épices, etc. Je me rappelle avoir rencontré sur la côte